



B - C.S.A.P. HAINAUT

Siège social : Rue des Ecoles, 43 à 7080 SARS-LA-BRUYERE
Réunion le : premier mardi du mois à 19h30, Taverne "Le Germinal",
Grand Place de et à 7090 Braine-Le-Comte

Président

Bernard HAYEZ

Secrétaire/Trésorier

Katty BARIO

Vice-Président

Laurent WALBRECQ

Responsable "Licences"

Alain JAUQUET

Compte général : BE84 **0012 5159 6959**

Compte licence : BE43 **0012 5401 6101**

Administrateurs :

Christian DUVILLE
Steve JAUQUET
Eddy LIMBOURG
Pierre MARMIGNON
Franz NYS
Didier VANESSE

Responsables des Commissions au sein de la C.S.A.P. Hainaut

C.A.S.	Luc JONIAUX
CALENDRIER	Katty BARIO
CLASSEMENTS	Katty BARIO
COMMISSAIRES SPORTIFS	Laurent WALBRECQ
COMMISSAIRES TECHNIQUES	Laurent DELEERSNIJDER
COURSES DE COTE/SPRINT	Didier VANESSE
KARTING	Valérie DUCHATEAU
LICENCES	Alain Jauquet
MEDICAL	Christian DUVILLE
PROMOTION	Pierre MARMIGNON
RALLYES (TYPE B)	Katty BARIO
RALLYES-SPRINT	Eddy LIMBOURG
RALLYES RO/REGUL	Pierre MARMIGNON
SECURITE-HOMOLOGATION	Franz NYS
SLALOM	Steve Jauquet

Délégués de la C.S.A.P. Hainaut aux Commissions A.S.A.F.

C.A.S. :	Luc JONIAUX - Philippe NOEL
C.C.C.S. :	Laurent WALBRECQ - Robert MATON
C.C.C.T. :	Laurent DELEERSNIJDER - Pat. DENEUFBOURG
Calendrier :	Katty BARIO
Commission Féminine :	NEANT
Course de Côte/ Sprint :	Didier VANESSE - Steve JAUQUET
Karting :	Valérie DUCHATEAU - Herbert DUCHATEAU
Licence :	Alain JAUQUET - Katty BARIO
Médical :	Francis N'DE - Luc LACROIX
Promotion :	P. MARMIGNON - F. NYS
Rallye type B :	Katty BARIO - Eddy LIMBOURG
Rallye-Sprint :	Eddy LIMBOURG - Steve JAUQUET
Sécurité-Homologation :	Eddy LIMBOURG - Steve JAUQUET
Slalom :	Steve JAUQUET

1. A.S.A. TORNACUM MB : 5487/1978 - N° d'entreprise : 418.458.493

Président : Benoît DEGALLAIX

Vieux Chemin de Tournai, 34 à 7801 IRCHONWELZ - ☎ 068/55.32.90 ✉ degallaix.b@skynet.be

Secrétaire et adresse courrier : François-Xavier BRUNEAU

Rue Dubus, 7 à 7506 WILLEMEAU - ☎ 069/ 22.97.03

✉ asa.tornacum@gmail.com - site Internet : www.asatornacum.be

7. ATH RACING MB : 3281/1983 - N° d'entreprise : 424.246.227

Président : Eric D'haenens

Rue d'Ellignies, 72 à 7972 BELOEIL - ☎ 069/68.95.45 - eric.d.haenens@belgacom.net

Secrétaire : Katty BARIO

Rue des Ecoles, 43 à 7080 SARS-LA-BRUYERE - ☎ 065/60.07.89 - katty.bario@skynet.be

9. ECURIE AUTOMOBILE RANÇOISE MB : 10780/1987 - N° d'entreprise : 433.743.319

Président : Jean-Marie DURANT

Rue des Eglantines, 1 à F - 59740 WILLIES - ☎ 00/333/27618579 - 071/58.86.60 (B) - ☎ 0495/64.13.81

Secrétaire & adresse courrier : Cindy DELRUE

Avenue E. d'Autriche, 3 à 5660 MARIEMBOURG - ☎ 060/31.30.37 (P) - ☎ 0495/24.25.14

✉ cindydelrue55@gmail.com

Site internet : <http://www.wix.com/cindydelrue/ecurie-automobile-rancoise>

13. ESTINNES AUTOMOBILE CLUB MB : 1863/1983 - N° d'entreprise : 424.290.866

Président : Bernard GREGOIRE

Chaussée Brunehault, 166 à 7120 ESTINNES-AU-MONT - ☎ 0495/30.18.57 ✉ gregoirebernard@skynet.be

Secrétaire & adresse courrier : Céline DENEUFBOURG

Rue Cauchie, 6 à 7120 ESTINNES - ☎ 0498/07.11.84

✉ celledeneufbourg@hotmail.com - Site Internet : www.estinnesautoclub.be

Contact organisations : Patrick DENEUFBOURG - depat113@skynet.be

14. K.C. BAUDOUR MB : 7656 du 07/09/78 - N° d'entreprise : 418.585.682

Président : Georges RICHEZ

Rue à Charrettes, 85 à 7390 QUAREGNON

☎ 065/ 77 77 28 (P) - ☎ 065/78 32 48 (B) - ✉ richezg@hotmail.com

Secrétaire & adresse courrier : Alain DOUILLIEZ

Rue de Bouleng, 34 à 7190 MARCHE-LEZ-ECAUSSINES ✉ douilliez.alain@skynet.be

15. K.C. SAMBREA MB : 12028/1980 - N° d'entreprise : 421.024.342

Président : Herbert DUCHATEAU

Secrétaire & adresse courrier : Patricia DUMENIL

Rue de la Montagne, 31 à 5650 WALCOURT - ☎ ☎ 071/ 61 11 35 - ✉ patriciaduchateau@skynet.be

20. MOTOR UNION YVO GRAULS MB : 7011/1973 - N° d'entreprise : 413.416.176

Président & adresse courrier : Michel KIRSCH

Route de Mons, 263 à 6560 ERQUELINNES - ☎ 071/55 85 88 - 0496/53.42.69 ✉ kirschmich@gmail.com

Secrétaire : Michel BAERTS

Cité des Forsythias, 109 à 6560 ERQUELINNES - ☎ 071/55 44 05 - 0495/30.44.05 ✉ belga21@hotmail.com

Site internet : www.yvograuls.com

22. RACING TEAM DES COLLINES MB : 5405/1988 - N° d'entreprise : 435.040.446

Président : Gérard LEHOUCQ

Rue du Quesnoy, 1A à 7912 SAINT- SAUVEUR

☎ 069/76 83 89 (B) - ☎ : 0475/97 46 30 - ✉ gerard.lehoucq@scarlet.be

Secrétaire & adresse courrier : Jean-Yves DELCOIGNE

Rue du Mont Doyelle, 26 à 7912 SAINT-SAUVEUR - ☎ 0479/32.82.02

✉ rtcollines@scarlet.be - Site internet : www.rtcollines.be

32. CHARLEROI RACING SECURITE (C.R.S.) MB : 17466/1987 - N° d'entreprise : 434.301.365

Président & adresse courrier : Christian DUVILLE

Chaussée de Fleurus, 183 à 6060 GILLY - ☎ ☎ 071/41.65.77 - ☎ 0495/27.52.36

✉ crsduville@gmail.com - Site Internet : <http://users.belgacom.net/bn020489/index.html>

41. BRAINE AUTO CLUB (B.A.C.) N° d'entreprise : 862.242.797

Président & adresse courrier : Eddy LIMBOURG

Rue d'Ecaussinnes, 88 à 7090 BRAINE-LE-COMTE - ☎ 067/21.87.23 - 📞 0477/99.57.25

✉ focus1man@gmail.com – site internet : www.braineautoclub.be

Secrétaire : Sandra MARY - 📞 0478/90.13.47 - ✉ grenouillesandra@gmail.com

44. BOMEREE MOTOR CLUB (B.M.C.) N° d'entreprise : 878.037.268

Président et adresse courrier :

Louis DEGROOTE

Rue de Jamioux, 306 à 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL - ☎ 071/43.40.61 - 📞 0475/66.33.54

✉ degroote.louis@gmail.com

45. ECURIE THUDINIE N° d'entreprise : 879.113.572

Président et adresse courrier : Adeline CLEMMEN

Lieu-dit "Les Maroelles", 2 à 6530 THUIN - 📞 0496/67.09.37 - ✉ ecuriethudinie@ymail.com

Site internet : www.ecuriethudinie.be

Secrétaire : Aubry CARLIER

Rue Armand Bury, 56 à 6534 GOZEE - 📞 0472/36.30.11-

49. N.C.S.H. (New Club Sécurité Hainaut) MB - N° d'entreprise : 819.281.794

Président et adresse courrier : Luc JONIAUX

Allée du Bois Briclet, 29 à 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE - ☎ 071/17.22.80 - 📞 0496/15.55.75

✉ luc821@hotmail.com

Secrétaire : Catherine JONIAUX

Rue de Châtelet, 156 à 6280 VILLERS POTERIE - 📞 0495/90.95.64 - ✉ cath-love-seb@hotmail.com

50. H.M.C. (Hainaut Motor Club) MB - N° d'entreprise : 820.136.087

Président & adresse courrier : Didier VANESSE

Rue Haute, 19 à 7040 QUEVY-LE-PETIT - 📞 0471/64.01.60 - 📞 0496/93.61.23 (après 18h)

✉ vaness_r@hotmail.com

✉ hmchainautmotorclub@gmail.com ou hainautmotorclub@hotmail.be

51. CLUB & ECURIE DU PAYS NOIR MB du 08/03/2006 - N° d'entreprise : 879.495.535

Président et adresse courrier : Michel VANDENDAELE

Rue Saint-Roch, 13 à 6180 COURCELLES - ☎ 071/47.47.97 - 📞 0497/50.59.55 - ✉ m.v.racing@hotmail.com

Secrétaire : Fabienne TIROT

Rue Saint-Roch, 13 à 6180 COURCELLES - ☎ 071/47.47.97 - 📞 0498/08.19.14 - ✉ acpaysnoir@voo.be

53. ECURIE FRANCO BELGE MB du 12/07/2011 - N° d'entreprise : 837.798.304

Président et adresse courrier : Mickaël DANHIER

Rue des Chauffours, 80 à 7300 BOUSSU - 📞 0472/93.56.37 - ✉ devil2308@msn.com –

ecuriefrancobelge.asbl@hotmail.be – Site Internet : www.efbasbl.be

Secrétaire : Stéphanie FOURDIN

Rue des Chauffours, 80 à 7300 BOUSSU - 📞 0497/40.64.53 - ✉ chouchou2007@hotmail.com

54. R.A.C. (Responsible Auto Club) MB du 14/09/2011 - N° d'entreprise :

Président et adresse courrier : Steve JAUQUET

Fond de la Chapelle, 11 à 5620 FLORENNES - 📞 0479/73.47.94 - ✉ jauquet-steve@hotmail.com

55. RALLY EVENT PARTNER MB du 10/10/2011 - N° d'entreprise : 840.109.476

Président et adresse courrier : Pierre MARMIGNON

Rue Toffette, 29 à 5650 WALCOURT - 📞 0472/06.85.93 - ✉ pierre.marmignon@skynet.be –

rallyeventpartner@skynet.be – Site internet : www.rallyeventpartner.eu

57. EUROMETROPOLE POSITION MB du 27/11/2012 – N° d'entreprise : 501.559.680

Président : Ronald SMETTE

Rue de la Marnière, 99 à 7500 TOURNAI – ronald.smette@skynet.be

Secrétaire : Gaëtan VANCOMPERNOLLE

Rue de Gaurain, 31 à 7642 FONTENOY

**REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DE LA CSAP
HAINAUT asbl**

A. - PRINCIPES GENERAUX

Art. 1. - LA CSAPH

La Commission Sportive Automobile Provinciale du Hainaut, association sans but lucratif (en abrégé CSAPH, asbl), est seule reconnue par le RACB Sport du Royal Automobile Club de Belgique (détenteur du pouvoir sportif national), par l'Association Sportive Automobile Francophone (ASAF) (détenteur du pouvoir Communautaire) et par les pouvoirs publics hennuyers pour régir le sport automobile et le karting dans la province du Hainaut.

Art. 2. - ORGANE DE GESTION

Conformément à ses statuts, la CSAP Hainaut est dirigée par un comité élu qui gère toutes les disciplines du sport auto et du karting et est chargé de l'application de la réglementation de l'ASAF dans ses épreuves.

Au moins un des membres de ce comité sera un(e) "sportif(ve)", ou son représentant légal, actif(ve) au sein de l'un des cercles qui la composent.

En dehors des membres du Comité, toute personne concernée par ses travaux peut prétendre y participer pour autant:

- qu'elle fasse partie d'un des clubs reconnus et/ou
- qu'elle en fasse la demande préalablement auprès du C.A.

Art. 3. - CLUBS RECONNUS

Pour être reconnus par la CSAPH, en tant que membres effectifs et, en conséquence, en tant que membres effectifs de l'ASAF, les clubs doivent :

- être constitués en ASBL ;
- avoir pour raison sociale, l'encadrement, l'organisation et/ou la promotion du sport automobile ou du karting ou leurs activités annexes ;
- avoir leur siège social géographiquement situé dans la province de Hainaut ;
- être gérés par un comité élu par leurs membres, selon les modalités de leurs statuts. Un des membres du comité au moins sera un(e) "sportif(ve)", ou son représentant légal, actif(ve) au sein du cercle. Le Président choisi par le comité détiendra une licence "Officiel" de l'ASAF ;
- envoyer chaque année au secrétariat de la CSAPH, une copie du procès verbal de leur assemblée générale ordinaire et la preuve du dépôt de la liste de leurs membres effectifs au Greffe du Tribunal de Commerce
- s'acquitter du montant de la cotisation annuelle; (pour 2015, elle s'élève à **75 €**)
- affilier leurs membres pratiquants (licenciés) à l'ASAF ;
- désigner deux préposés habilités à recevoir les demandes de licences de leurs "affiliés" et qui soient responsables du paiement de celles-ci à la CSAPH ;
- respecter et faire respecter par leurs "affiliés" et "Sportifs", les Prescriptions Sportives de l'ASAF et les règlements des différentes disciplines.
- s'interdire toute sanction ou exclusion en cas de recours contre lui, devant les Cours et les Tribunaux, d'un affilié ou d'un sportif ;

RAPPEL : d'une manière générale, toutes les dispositions contenues dans les Statuts ou les ROI des clubs membres de la CSAPH, qui seraient en contradiction avec les Statuts et ROI de ladite CSAPH et/ou de l'ASAF (et les Prescriptions Sportives de cette dernière) seront réputées "non écrites".

Il sera d'autre part stipulé dans leurs statuts ou ROI, que, pour être admis au sein de la CSAPH et, conséquemment, de l'ASAF, en tant que "affiliés" ou "sportifs", les demandeurs doivent souscrire une demande écrite (formulaire de demande de licence annuelle à compléter et signer pour acceptation des conditions et règlements en vigueur).

Les conditions d'obtention de la licence sont reprises dans les Prescriptions Sportives de l'ASAF.

Dès réception de la demande de licence, l'ASAF souscrira une police d'assurance couvrant chaque affilié en matière de protection Individuelle en accidents corporels et de Protection Juridique, opérante uniquement lors de ses épreuves et celles des fédérations VAS et RACB.

Le passage éventuel d'un licencié, d'un cercle vers un autre cercle est libre de toute indemnité de transfert, mais ne peut s'opérer en cours de saison.

Art. 4. - APPARTENANCE A UN CLUB

Toutes les personnes qui désirent occuper une fonction ou détenir un statut, quels qu'ils soient, au sein de la CSAPH, (Sportif pratiquant, dirigeant, officiel, Commissaire, délégué, etc.) ne pourront y prétendre que si leur candidature ou affiliation émane d'un club membre, reconnu par elle.

Art. 5.- LOIS ET REGLEMENTS

Les "Prescriptions Sportives" (sauf dérogation mineure ponctuelle), ainsi que les statuts, les ROI, le Code éthique et le Code disciplinaire de l'ASAF, sont d'application.

Tous les cas non repris dans les présents "Principes Généraux" seront traités en fonction de ceux-ci, de la Loi belge relative aux asbl et des Décrets du Gouvernement de la Fédération Wallonie – Bruxelles régissant le sport dans les régions placées sous sa juridiction.

Art. 6. - INSCRIPTION D'EPREUVES AU CALENDRIER

1. Seuls les clubs reconnus et ayant satisfait aux obligations légales en matière d'asbl sont qualifiés pour introduire une demande d'organisation au calendrier.
2. Les demandes d'inscriptions devront être introduites par écrit, au plus tard le 10 septembre de l'année précédente.
3. Ces clubs accepteront la présence des Commissaires Sportifs et Techniques ASAF, leur fourniront tous les renseignements nécessaires à leur mission et accepteront de payer les redevances dues par **véhicule, que ce soit à la CSAPH ou à l'ASAF.**
4. Le droit d'inscription au calendrier provincial s'élève à **75 €** (gratuit pour les épreuves "Slalom", "R.O." et "Régularité").
5. Les Responsables "Licences" et les trésoriers des clubs sont tenus de faire parvenir au Responsable "Licences" ou à la trésorerie générale de la CSAPH, les sommes afférentes aux licences, cotisation des cercles, droits de calendrier, redevances, etc., **uniquement au moyen de virements bancaires** (éventuellement électroniques) portant clairement la communication adéquate.

Art. 7. - REDEVANCES

La redevance par véhicule prenant le départ est fixée en Hainaut à **1,50 €** payable au trésorier de la CSAPH.

N.B. : une redevance communautaire sera également due à l'ASAF pour toutes les épreuves même pour les épreuves reprises uniquement aux championnats provinciaux ou hors championnats.

Art. 8. - REGLEMENT PARTICULIER

Le club organisateur éditera un projet de règlement particulier, spécifique à son épreuve; ce règlement sera conforme aux prescriptions ASAF et CSAPH. Toute clause contraire sera nulle et non avenue.

La procédure à suivre pour l'approbation du règlement se trouve détaillée à l'art. 3 du RSG de l'ASAF.

Une amende de **50 €** sera de stricte application si l'envoi du règlement définitif aux personnes/organes repris à l'Art. 3 du RSG de l'ASAF a lieu moins de 30 jours avant l'épreuve

Rappel : Ce règlement doit être porteur des logos de la CSAPH, de l'ASAF et de l'ADEPS, sous peine d'une amende automatique de **25 €** par logo manquant.

Attention : **Le règlement définitif de l'épreuve, au format PDF, doit impérativement parvenir au secrétariat de l'ASAF, pour parution sur son site Internet. Une amende automatique de 50 € sera appliquée au club en contravention avec cet article.**

Le même envoi peut être effectué à Pierre Marmignon, Webmaster du site www.csaphainaut.be, pour parution, également, sur le site Internet de la CSAPH.

Art. 9. - CLASSEMENTS DES EPREUVES

Une liste des partants, un classement général et un classement par classe seront remis aux Commissaires Sportifs présents. De plus, l'organisateur enverra une copie de ces documents aux secrétariats de la CSAPH et de l'ASAF, et ce, dans les **3** jours suivant l'épreuve.

Ces documents reprendront, pour chaque participant, les nom, première lettre du prénom, **n° de licence et identification de la province (BT - HT - LG - LX - NA et AN - LI - OV - WV - VB pour les VAS)**, club, marque du véhicule (sauf en Karting) et sa catégorie.

Attention : **Quelle que soit l'épreuve ou la discipline, ainsi que son statut (chpt CSAP, hors chpt ou chpt FWB) des fichiers informatiques reprenant ces données seront transmis, en fin d'épreuve ou, au plus tard, le lundi matin au secrétariat de l'ASAF (secretariat@asaf.be), pour parution (officiuse) immédiate sur le site Internet de la Fédération.**

Le non-respect de ces dispositions entraînera une amende automatique de **25 €**.

Art. 10. - ASSEMBLEE GENERALE

Chaque club reconnu, en règle de cotisation, peut déléguer, en plus de son représentant dûment mandaté pour prendre part au vote, une deuxième personne, à titre d'observateur et/ou de suppléant.

En dehors de ces deux délégués, nul ne peut prétendre prendre part à l'Assemblée Générale.

B.- CHAMPIONNATS DU HAINAUT

Art. 11. - Etablissement des classements

Voir règlement ASAF des différentes disciplines.

Seuls, les concurrents en possession d'une licence "Hainaut", **émise par un club membre de la CSAP Hainaut**, pourront comptabiliser des points pour les championnats de Hainaut.

En règle quasi générale, le calcul des points pour les championnats se fera en additionnant les points obtenus au général et à la classe pour le classement général et en reprenant uniquement les points obtenus à la classe pour le classement par classe.

Ne sont reprises aux Championnats de Hainaut que les épreuves inscrites au calendrier Hainaut ou acceptées par la CSAP Hainaut.

Auto-Cross

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis : voir R.P. Auto-Cross ASAF.

Participation obligatoire aux épreuves organisées par les clubs de la CSAP Hainaut + toutes les épreuves reprises au Championnat de la FWB

Course de Côte : Didier VANESSE 0471/64.01.60 – 0496/93.61.23

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis voir R.P. Course de Côte ASAF.

Championnat pour voitures de toutes les Divisions :

29 mars	CC du Mont-St-Aubert	Ht 01
19 avril	CC de Sy	Na 19
07 juin	CC de Felenne	Na 03
23 août	CC de Bomerée	Ht 44
6 septembre	CC M. Y. Feilner	Lg 22

Sprint : Didier VANESSE 0471/64.01.60 – 0496/93.61.23

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis voir R.P. Sprint ASAF.

Championnat pour voitures "fermées"

15 mars	Sprint de Thudinie	Ht 45
06 avril	Sprint de Froidchapelle	Ht 54
24 mai	Sprint de la Principauté	Na 25
26 juillet	Sprint de Rance	Ht 09
20 septembre	Sprint du Hainaut	Ht 50

Kart-Cross

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis : voir R.P. Kart-Cross ASAF.

Participation obligatoire aux épreuves organisées par les clubs de la C.S.A.P. Hainaut + toutes les épreuves reprises au Championnat de la FWB

Karting Vitesse : Valérie DUCHATEAU

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis : voir R.P. Karting ASAF.

15 mars	Trophée du Printemps	Ht 15	Mariembourg
28 juin	Trophée du Nord	Ht 15	Douvrin
24 & 25 octobre	Challenge la Victoire	Ht 15	Mariembourg

Rallye : Katty BARIO 0498/25.45.19

Les résultats obtenus lors d'épreuves de type "B-Short" auront la même valeur que ceux obtenus lors des rallyes de type "B" traditionnels

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis : voir R.P. Rallyes ASAF.

30 & 31 mai	C. Desoil Rallye	Ht 20
13 & 14 juin	Rallye de la Haute Senne	Ht 41
08 & 09 août	Boucles Chevrofines	Ht 09
10 & 11 octobre	Rallye de Tournai	Ht 57
24 & 25 octobre	Rallye de Mettet	Na 19
Si organisé	Leptines Rallye	HT13

Chapitre VIII B - C.S.A.P. Hainaut

Rallye-Sprint : Eddy LIMBOURG 0477/99.57.25

Nombre de résultats maximum retenus - Nombre de résultats minimum requis : voir R.P. Rallyes-Sprint ASAF.

11 & 12 avril	Salamandre	Ht 50
25 & 26 avril	Franco Belge	Ht 53
09 & 10 mai	Estinnes	Ht 13
27 & 28 juin	Sombreffe	Na 10
20 & 21 juillet	Solre-Saint-Géry	Ht 50
27 & 28 septembre	Trèfle	Ht 54
Si organisé	Leptines RS	HT 13

Slalom : Secrétariat 065/60.07.89

Nombre de résultats maximum retenus : voir R.P. Slalom ASAF

25 mai	Abolens	Lg 29
5 juillet	Collines	Ht 22
23 août	Donmartin	Lg 29
30 août	Marc Pascual	Ht 20
4 octobre	Franco Belge	Ht 53

Liste des "OFFICIELS ACCREDITES" par la CSAP de Hainaut

Nom	Prénom	Fonction	Type	N° Lic. 2014
BAERTS	Michel	RC	RA/RS	273
BALIGANT	Benoît	DC/DS/RC/EC	RA/RS	274
BARIO	Katty	DC/DS/RC/CS/EC	CC/RA/RS/SL	011
BLOCKMANS	Luc	RC	RA/RS	396
BRECHT	Patrice	CS		266
BROHEE	Jean-Marie	DC	KA	---
BRUNEAU	François-Xavier	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS/SL	200
CAMUS	Jean-Louis	DC	KA Open	
CHENOT	Guy	DC/DS/RC/CS/EC	RA/RS	---
CLARION	Franck	DS	RA/RS	393
CLAUSE	Gérard	DC/DS/RC/EC	RA/RS/CC	---
COLLIN	Pierre-F.	DS	SL	---
COLLIN	Michel	DS/DC(SL & CC)	RA/RS/CC/SL	385
CORDIEZ	Dimitri	DS	CC/RA/RS/SL	372
D'HAENENS	Eric	DC	SL	351
DE RO	Jean	DC/DS/RC	SL	---
DEBAENE	Bruno	RC	CC/RA/RS	202
DELCOIGNE	Alain	DS	SL	283
DELCOIGNE	Dino	RC	SL	
DELCOIGNE	Jean-Yves	DC	SL	280
DELEERSNIJDER	Laurent	DS/CT	CC/RA/RS	360
DELRUE	Cindy	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS	218
DENEUFBOURG	Pascal	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS	---
DENEUFBOURG	Patrick	DS/CT	CC/RA/RS	226
DEPOTTER	Pierre	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS	---
DEREGNAUCOURT	Guy	DC/DS/RC	SL	---
DEROUBAIX	Frédéric	DC/DS/RC/EC	RA/RS/CC/SL	008
DESMEDT	Thierry	DS	RA/RS	314
DOUILLIEZ	Alain	DC/DS/RC	KA	310
DUFOUR	François	DC/DS/RC	KA	---
DUMENIL	Patricia	DC/DS/RC	KA	261
DUPONT	Claude	RC	KA	---
DURANT	Jean-Marie	DS/CT	CC/RA/RS	220
DURET	Dany	DC/DS/RC	SL	284
FRANCOIS	Vincent	DS	RA/RS/CC	298
GEERTS	Erik	DC	KA	---
GORLOO	Steve	RC	RA/RS	394
GOSELIN	Jean-Louis	CT		390
GREGOIRE	Patrick	RC	CC/RA/RS/SL	---
HAYEZ	Bernard	DC/DS/RC/EC/CS/IS	CC/RA/RS/SL	001
HENRIST	Hugo	DS	CC/RA/RS	366

Chapitre VIII B - C.S.A.P. Hainaut

JAUQUET	Alain	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS	296
JAUQUET	Nicolas	DC/DS/EC	RA/RS/CC	302
JAUQUET	Steve	DC/DS/IS	RA/RS/CC	301
JONIAUX	Luc	EC	RA/RS/CC	
KEPPENS	Eric	DS/RC	CC/RA/RS/SL	---
KIRSCH	Michel	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS/SL	267
KRONER	André	CS		347
LACROIX	Luc	DC/EC	RA/RS	232
LEJEUNE	RENE	CT		227
LIBOIS	Didier	CT		
LIMBOURG	Eddy	DC/DS/RC/EC/CT/IS	RA/RS/SL	311
Nom	Prénom	Fonction	Type	N° Lic. 2014
LOUIS	Eric	DC/DS/EC	RA/RS/CC/SL	371
MARY	Sandra	CT		317
MATON	Robert	DC/DS/RC/EC/CS	CC/RA/RS/SL	291
MARMIGNON	Pierre	DC/EC	RA/RS/CC	346
MEUNIER	Benoît	DC/RC/EC	RA/RS/CC	300
MOREELS	Jean-Luc	DC/DS/RC	SL	---
NYS	Franz	DS	RA/RS/CC	348
POIVRE	Michel	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS	233
RASSENEUR	Daniel	DC/DS/RC	KA	---
RICCIO	Antony	DS	RA/RS	---
RICHEZ	Georges	DC/DS/RC	KA	242
ROGER	Jean-Yves	DS	RA/CC	370
ROMAN	Jean-Pierre	RC	SL	282
ROULET	Christophe	DC/EC	CC/RA/RS	---
SMETTE	Ronald	RC	RA/RS	391
SOMERS	Thierry	DC/DS/RC/EC	RA/RS	352
TOUBEAU	Olivier	DS	CC	330
TOURNAY	Pierre	CT		365
VANCOMPERNOLLE	Gaëtan	RC	RA/RS	
VANDENDAELE	Michel	DC	CC/Slalom	380
VANESSE	Didier	DC/DS/RC/EC	RA/RS	356
VERCRUYSE	Pierre	DC/DS/RC/EC	CC/RA/RS	392
WALBRECQ	Laurent	DC/RC/EC/CS	CC/RA/RS	364
WALTISPERGER	Michel	DC	KA Open	
WATHELET	Eric	DC/DS/RC	KA	263
WERY	Estelle	CT		219

N.B. : la colonne "type" ne se rapporte pas aux fonctions de C.T., C.S. et I.S.